

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N°2022.00158

**PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
(PROCESS) – SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN BOOSTER DE
L'INNOVATION SOCIALE 2022 – RONALPIA**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 25 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220414-D20220015810

DATE D’AFFICHAGE :25 avril 2022

Pouvoirs :

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. David FARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Philippe DENIS,
M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) – SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN BOOSTER DE L'INNOVATION SOCIALE 2022 – RONALPIA

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) joue un rôle clé dans le développement de notre territoire Métropolitain. Un récent panorama de 2018 sur les chiffres clés de l'ESS sur le territoire de Saint-Etienne Métropole révèle que l'ESS représente 40 % des gains en emploi nets du territoire (entre 2014 et 2015). L'ESS à SEM représente aujourd'hui 21 142 salariés. C'est 14,1 % de l'emploi total du territoire (à titre de comparaison l'emploi industriel, autre spécificité de SEM, représente 16% de l'emploi total). Rapporté uniquement aux emplois privés, c'est 19,1 % des emplois soit près d'1 emploi sur 5 du privé dans la métropole. Le poids de l'ESS est 1,35 fois supérieur à la moyenne nationale et constitue une réelle spécificité.

Saint-Étienne Métropole a engagé une politique publique volontariste dédiée à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), pour accompagner et professionnaliser les entreprises de l'ESS. Le principal enjeu est d'accélérer les créations d'emplois dans l'ESS et de pérenniser les entreprises de l'ESS.

Les élus de Saint Etienne Métropole soutiennent l'économie sociale et solidaire dans le cadre d'un PROgramme de Coopération de l'Economie Sociale et Solidaire (PROCESS).

Déjà fortement implantées sur notre territoire, certaines entreprises de l'ESS font face à de nouveaux besoins : elles élargissent leur champ d'activité, s'adressent à de nouveaux publics ou s'implantent sur de nouveaux secteurs. Elles souhaitent donc démultiplier leurs impacts positifs et essayer leur modèle. Elles contribuent à la transition écologique, sociale et sociétale sur Saint-Etienne Métropole. Aussi, elles ont besoin d'être accompagnées dans leur changement d'échelle.

A ce titre, Ronalpia sollicite un financement de la part de Saint-Etienne Métropole afin de mettre en œuvre un booster territorial de l'innovation sociale.

La mise en place d'un booster territorial de l'innovation sociale vise à impacter positivement le territoire par le renforcement des capacités économiques des entreprises de l'ESS et par la consolidation d'offres en réponse aux besoins sociaux, sociétaux ou environnementaux à destination des habitants, des collectivités ou des acteurs économiques.

En 2021, 10 dossiers de candidatures ont été reçus et le jury a retenu 5 entrepreneurs sociaux et entreprises sociales à accompagner : Compost'ond, Traces de vie, Chrysalide Ressources, Jardin de Valériane et Trisomie 21 France. L'objectif est de rechercher la pérennité du projet via un modèle économique marchand ou hybride et de mettre en place une gouvernance participative et des principes économiques au service du projet.

Au global, ce sont 120 heures d'accompagnement qui ont été dispensées, avec 10 heures de diagnostic avec un focus design effectué par Cité services, 60 heures d'accompagnement individuel et 50 heures d'accompagnement collectif. La démarche propose des accompagnements individuels et collectifs sur 3 mois et se clôture par une semaine complète (au mois de juin) pour booster la stratégie des entreprises, avec des espaces qui permettent notamment la rencontre usager / porteurs de projets. L'événement de clôture a permis de mobiliser 30 partenaires financiers et opérationnels : Malakoff Humanis, Veolia, AG2R La Mondiale, AESIO Mutuelle, Suez et Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche.

A titre d'exemple, certains projets d'entreprises ont été mieux structurés et sont ainsi plus lisibles pour les partenaires, les plans d'actions sont priorisés, les structures apprennent à mesurer leur impact social ce qui permet de mieux valoriser les éléments différenciant de l'activité, le collectif favorise et permet de structurer la nouvelle coopération entre deux entreprises, l'apport du design permet d'identifier une nouvelle cible commerciale, etc.

Si la stratégie des entreprises a ainsi été mieux calibrée, les porteurs de projet ont évolué également dans leur posture en se positionnant davantage comme des entrepreneurs.

Fort de ces résultats, Ronalpia s'engage à mettre en place un « booster de l'innovation sociale » sur le territoire de Saint-Etienne Métropole en 2022.

Ce dispositif a comme objectif d'accompagner au moins 5 entreprises relevant de l'ESS, en phase de changement d'échelle, afin de les accompagner dans la définition et la mise en œuvre stratégique de leur développement. Les entreprises concernées devront répondre aux critères suivants :

- Être concernées par un changement d'échelle :
 - Soit viser l'amélioration de leur impact social / environnemental,
 - Et / ou s'adresser à de nouveaux usagers ou élargir le nombre de personnes visées par leur action,
 - Et / ou élargir leur activité à de nouveaux territoires dans une stratégie d'essaimage.
- Être positionnées prioritairement sur l'une des 6 thématiques suivantes :
 - Se nourrir,
 - Se soigner,
 - Se loger,
 - Se déplacer,
 - Améliorer le cadre de vie,
 - L'économie circulaire.
- Être implantées sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Deux projets exogènes maximum pourront être retenus à la condition qu'ils puissent y avoir un impact économique et social sur le territoire de la Métropole (installation d'une antenne locale, emplois sur le territoire, réponse à un besoin non couvert par les entreprises endogènes).
- Faire partie de l'ESS.

A l'instar de 2021, un accompagnement design via Cité service viendra renforcer l'accompagnement de Ronalpia et le programme s'achèvera dans le cadre de la semaine de l'ESS lors de la biennale du design prévue en juin 2022, avec des accompagnements collectifs et individuels et se conclura par un événement de clôture pour présenter les projets et mobiliser des partenaires et financeurs possibles pour les entreprises.

Les modalités techniques de l'action sont plus amplement décrites dans une convention entre Saint-Etienne Métropole et Ronalpia qui vise à encadrer la mise en œuvre du booster territorial de l'innovation sociale.

Il est précisé que la Caisse de Dépôts et Consignations attribue une aide financière à Saint-Etienne Métropole d'un montant de 20 000 € pour la réalisation de ce booster de l'innovation sociale sur le territoire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à Ronalpia d'un montant global de 35 000 € pour l'année 2022 pour la mise en place du booster territorial de l'innovation sociale,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et Ronalpia, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire,**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV/65748/PROCE.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU